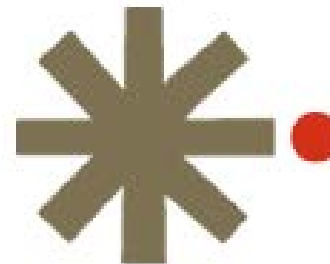


RÈGLEMENT DES ÉTUDES

Conservatoire Hélène Affichard
du Pays sabolien





RÈGLEMENT DES ÉTUDES

Lors de l'inscription au conservatoire, chaque élève s'engage à respecter le présent règlement des études. Les parents ou représentants légaux prennent le même engagement pour leur(s) enfant(s). Chaque élève majeur ou parent reçoit un exemplaire du règlement des études au moment de la première inscription. Toute inscription vaut acceptation du règlement intérieur.

Ce règlement des études est le fruit d'un travail collectif du conseil pédagogique. Il s'appuie sur les textes cadres de l'enseignement artistique. Il peut être sujet à amendements au fil du temps en concertation des instances pédagogiques de l'établissement.



SOMMAIRE

- I. INTRODUCTION
- II. ORGANISATION PÉDAGOGIQUE GÉNÉRALE
 1. L'ÉVEIL
 2. LES CYCLES D'ENSEIGNEMENT
 3. LES CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS
- III. L'ENSEIGNEMENT MUSICAL
 1. LES DISCIPLINES PROPOSÉES
 - 1.1. LES DISCIPLINES INSTRUMENTALES
 - 1.2. LA FORMATION ET CULTURE MUSICALE
 - 1.3. LES PRATIQUES COLLECTIVES
 - 1.4. LES STAGES, MASTER CLASSES ET ATELIERS PONCTUELS
 - 1.5. LA DÉCOUVERTE INSTRUMENTALE
 2. LES CURSUS
 - 2.1. LE CYCLE 1
 - 2.2. LE CYCLE 2
 - 2.3. LE CYCLE 3
 - 2.4. LA FORMATION CONTINUÉE OU COMPLÉMENTAIRE
 - 2.5. LE PARCOURS ADULTE
 - 2.6. LE PARCOURS PERSONNALISÉ
 - 2.7. LES MUSIQUES ACTUELLES
- IV. L'ENSEIGNEMENT CHORÉGRAPHIQUE
 1. INITIATION
 2. CYCLE 1 CYCLE D'OBSERVATION
 3. CYCLE 2
 4. CYCLE 3
 5. CURSUS PERSONNALISÉ
- V. L'ENSEIGNEMENT DU THÉÂTRE
 1. INITIATION
 2. CYCLE 1 CYCLE D'OBSERVATION
 3. CYCLE 2
 4. CYCLE 3
 5. LE PARCOURS ADULTE
- VI. L'ENSEIGNEMENT DES ARTS PLASTIQUES
 1. ENJEUX DES COURS/ATELIERS EN ART VISUEL/SCULPTURE
CÉRAMIQUE :
 2. LES CURSUS
 - 2.8. GRAINES D'ARTISTE
 - 2.9. CYCLE DÉCOUVERTE
 - 2.10. CYCLE EXPRESSION
 - 2.11. CYCLE PERFECTIONNEMENT
 - 2.12. MODALITÉS D'ÉVALUATIONS
 - 2.13. PARCOURS HORS CURSUS
 - 2.14. CONFÉRENCES HISTOIRE DE L'ART



I. INTRODUCTION

« L'éducation artistique est le premier vecteur de la démocratisation culturelle. Elle permet de former le sens esthétique et de développer la sensibilité et l'éveil à travers le plaisir de l'expérimentation et la connaissance d'œuvres de référence ».

Charte de l'Enseignement Artistique Spécialisé en Danse, Musique, Théâtre - 2001

Le C.R.I. Hélène Affichard est un lieu de vie artistique où l'on vient apprendre, écouter, pratiquer, partager. Le présent document a pour fonction de décrire les objectifs et les modalités selon lesquelles les formations proposées sont mises en place.

Le règlement des études est avant tout un outil de travail. Il se veut d'une manière concrète et suffisamment détaillée, le prolongement du schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement initial artistique, texte de référence diffusé par le ministère de la culture en 2008, revu et corrigé dans sa nouvelle édition de septembre 2023.

Ce document n'est pas figé, il est amené à évoluer au fil du temps en fonction des réflexions et analyses menées par le conseil pédagogique de l'établissement.

II. ORGANISATION PÉDAGOGIQUE GÉNÉRALE

Une des missions principales du Conservatoire consiste en la formation d'artistes amateurs qui participeront à leur tour à l'animation culturelle et artistique du territoire.

1. L'ÉVEIL

Dès l'âge de quatre ans, les enfants peuvent participer de façon hebdomadaire à une séance d'éveil. Le conservatoire propose plusieurs formes d'éveil soit par discipline, musique, danse, arts plastiques, soit multi arts danse, musique et arts visuels. Les activités sensorielles, corporelles et vocales qui s'y déroulent, privilégient le développement de la sensibilité du jeune enfant.

Elles ont aussi pour but d'aiguiser sa curiosité, de favoriser l'acquisition d'un vocabulaire adapté et de développer son imaginaire.

Tout au long de cette phase d'éveil, la pratique de groupe sera largement privilégiée et la notion de jeu omniprésente. La finalité de l'éveil est de favoriser



les conditions qui permettent d'aborder par la suite des activités artistiques plus spécialisées.

2. LES CYCLES D'ENSEIGNEMENT

Les parcours diplômants sont organisés en trois cycles d'études qui conduisent à l'obtention du Certificat d'Études Musicales, théâtrale ou chorégraphique (C.E.M. - C.E.T. - C.E.C.) reconnu nationalement.

Ces trois périodes de formation peuvent être précédées ou non d'un temps d'éveil et/ou d'initiation.

En parallèle des parcours diplômants, des activités sont proposées en direction des adolescents et des adultes sous la forme d'ateliers ou de parcours adultes. Les particularités de ce type de formation induisent une spécificité dans son évaluation et ne donnent pas lieu à l'obtention d'un diplôme.

Les deux premiers cycles sont définis par leurs objectifs. Ils constituent chacun un ensemble cohérent d'acquisitions et de savoir-faire. Les élèves participent au titre de leur scolarité aux activités publiques du conservatoire.

Comme la formation, l'évaluation des élèves est globale. Elle porte sur l'ensemble de leurs acquis. Elle est réalisée, d'une part, de manière continue par l'équipe pédagogique, éclairée ponctuellement par des avis extérieurs et, d'autre part, sous forme d'examens, à la fin des différents cycles. La part occupée par le contrôle continu est majoritaire en premier cycle. Le travail de chaque année est consigné dans le dossier de suivi des études sur le logiciel DUONET. Cette évaluation continue vise à faire la synthèse notamment de l'assiduité, du comportement en cours, de la qualité du travail fourni et des objectifs atteints. Ces éléments sont mis à disposition du jury externe le jour de l'examen si nécessaire.

Au cours de l'année scolaire, deux bulletins seront adressés aux familles. Outre l'appréciation des professeurs, un relevé des présences pour la période considérée y figurera si nécessaire.

3. LES CLASSES À horaires aménagés

À Sablé sur Sarthe, les élèves peuvent bénéficier d'un parcours en classe à horaires aménagés musique (CHAM), en partenariat avec le collège Pierre Reverdy. Cette année, une quarantaine d'élèves de la 6^e à la 3^e bénéficie d'un cursus instrumental sur le temps scolaire. La plus grande variété de disciplines leur est ouverte.



III. L'ENSEIGNEMENT MUSICAL

L'enseignement musical est global. Il comprend trois disciplines indissociables :

- La formation musicale/culture musicale en cours collectif
- La formation instrumentale : en cours individuel ou collectif
- Les pratiques collectives : orchestres, ensembles, chorales,

1. LES DISCIPLINES PROPOSÉES

1.1 LES DISCIPLINES INSTRUMENTALES

Les Bois :

- Flûte à bec
- Flûte traversière, traverso
- Hautbois
- Clarinette
- Saxophone

Les Cuivres :

- Trompette, cornet, bugle
- Cor
- Trombone
- Tuba

Les Cordes :

- Violon, violon baroque
- Alto
- Violoncelle
- Contrebasse

Les instruments polyphoniques :

- Guitare
- Piano
- Orgue



- Clavecin
- Percussions, Claviers
- Batterie

1.2 LA FORMATION ET CULTURE MUSICALE

La formation musicale est dispensée en trois cycles. Un premier cycle spécifique est proposé aux élèves adultes. Si ceux-ci poursuivent au-delà du cycle 1, ils rejoignent les élèves mineurs sur les cycles suivants.

Sous réserve de validation de la direction, un élève apprenant à jouer d'un instrument peut débiter l'apprentissage d'un second à plusieurs conditions :

- Validation du premier cycle sur le premier instrument,
- Capacité à supporter la charge supplémentaire de travail (estimation réalisée par les professeurs et la direction),
- Un seul instrument polyphonique sur les deux. Si le premier instrument est polyphonique, le second sera de préférence un instrument d'orchestre.

1.3 LES PRATIQUES COLLECTIVES

Par les réalisations qu'elles génèrent, les pratiques collectives donnent tout son sens à l'apprentissage

- Orchestre à cordes junior
- Orchestre à vents juniors
- Orchestre symphonique
- Ensembles CHAM
- Harmonies
- Ensemble musiques anciennes
- Musique de chambre
- Ensembles de classe
- Chorales
- Ateliers musiques actuelles

Les ensembles « CHAM » pratiqués au collège n'entrent pas dans l'offre de pratique collective évaluable au conservatoire. Les élèves en classes à horaires aménagés sont invités à suivre une pratique collective proposée par le conservatoire.



Discipline complémentaire obligatoire liée aux études instrumentales, la pratique d'ensemble développe les qualités de jeu, d'écoute et de responsabilité au sein d'un groupe.

L'assiduité aux séances de travail et aux concerts des ensembles ou orchestres proposés par le conservatoire valide la partie consacrée aux pratiques collectives de chaque cycle.

1.4 LES STAGES, MASTER CLASSES ET ATELIERS PONCTUELS

Au cours de l'année, le conservatoire peut proposer des stages ou ateliers. Ils sont internes au conservatoire ou en partenariats avec d'autres établissements du territoire.

Les ateliers et stages sont ouverts à tous, quels que soient l'âge et le parcours artistique accompli. Cependant, afin que chacun profite pleinement de l'activité proposée, il est envisageable qu'un nombre limité de places soit établi.

Comme il est stipulé précédemment, toute activité suivie au sein du conservatoire est mentionnée dans le dossier de l'élève et participe de l'évaluation dans le cadre du contrôle continu.

1.5 LA DÉCOUVERTE INSTRUMENTALE

Une initiation ou un éveil musical est recommandé en parallèle de ce parcours. Tout au long de l'année, possiblement par petits groupes de deux ou trois, les élèves se familiariseront avec plusieurs instruments des différentes familles.

Les séances s'articulent autour de l'expérimentation pratique, de moments d'écoute, de période de jeu collectif...

Cette activité est un temps donné à l'enfant pour que son choix d'orientation futur soit fondé sur une expérience vécue.

Chaque période de découverte d'un nouvel instrument s'achèvera par une synthèse réalisée par le professeur en présence de l'élève et des parents et permettra d'étayer leur choix en fin d'année scolaire.

2. LES CURSUS



2.1.LE CYCLE 1

Durée du cycle : de 3 à 5 ans

Les objectifs de ce cycle sont notamment :

- La construction et le développement de la motivation de l'enfant
- La mise en œuvre des bases de la pratique individuelle et collective
- L'acquisition de premiers repères culturels

Ce cycle a une durée de 3 à 5 ans en fonction de la progression de l'élève. En deçà et au-delà de cette durée, l'équipe enseignante et la direction peuvent accorder à l'élève d'anticiper son passage vers le Cycle 2 ou de rester une année supplémentaire en cycle 1.

Organi- sation du cycle	Disciplines indissociables		
	Durée hebdomadaire pratique individuelle	Durée hebdomadaire formation musicale	Durée hebdomadaire pratique ollective au choix et/ou en fonction de l'instrument
	30 min.	1 h	Variable en fonction des disciplines et des instruments De 30 mn à 1h15 min.

Un élève peut, dans la mesure du possible, participer à plusieurs activités de pratique collective.

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou chaque participation à un atelier y est consignée et entre dans l'évaluation.

Pour accéder au cycle 2, l'évaluation de fin de cycle prend appui sur ce dossier, l'avis de l'équipe pédagogique et sur une série d'épreuves



comportant :

- Une interprétation d'un programme individuel et/ou collectif
- Une validation de formation musicale.

En troisième année, les élèves sont invités à participer à cette épreuve en présentant un programme plus léger. C'est leur donner l'opportunité de se confronter à cet examen et d'en mesurer le niveau à atteindre.

Composition du jury :

L'examen se déroule devant un jury présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant et l'équipe enseignante de l'élève.

L'établissement peut alors :

- Valider la formation reçue en cycle1 et le passage en cycle 2 par l'obtention d'une mention assez bien ou très bien sur l'ensemble des épreuves.
- Proposer un renforcement des acquis et le maintien en cycle 1 dans la limite du nombre d'années autorisées

2.2.LE CYCLE 2

Durée du cycle : De 3 à 5 ans

Le cycle 2 approfondit et consolide les acquis du premier cycle, tout en favorisant l'accès à l'autonomie musicale.

Les objectifs principaux de ce cycle sont :

- L'appropriation du langage musical avec les repères culturels qui y ont attachés
- L'acquisition des outils d'une pratique musicale autonome

Ce cycle a une durée nominale de 4 ans. L'élève a cependant la possibilité, sur proposition du professeur concerné et après avis favorable du directeur du conservatoire, de passer l'examen de fin de cycle à partir de la 3^e année.

Exceptionnellement, une 5^e année peut être accordée après avis du



professeur et validation du conseil pédagogique.

Organi- sation du cycle	Disciplines indissociables		
	Durée hebdomadaire pratique individuelle	Durée hebdomadaire formation musicale	Durée hebdomadaire pratique collective au choix ou en fonction de l'instrument
	45 min.	1 h30 min.	1h.30 min à 2h

L'évaluation du travail individuel et collectif de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études.

L'évaluation de fin de cycle prend appui sur ce dossier, l'avis de l'équipe pédagogique et sur une série d'épreuves pouvant comporter :

- Une interprétation d'un morceau étudié en autonomie
- Une interprétation d'un programme individuel et/ou collectif
- Un examen de formation musicale.

Composition du jury :

L'examen se déroule devant un jury présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant et d'une personnalité musicale reconnue dans la discipline de l'élève. L'avis du ou des enseignants de l'élève est pris en compte.

L'établissement peut alors :

- Valider la formation reçue en cycle 2 et le passage en cycle 3.
- Délivrer le Brevet de fin de cycle 2.
- Proposer un renforcement des acquis et le maintien en cycle 2 dans la limite du nombre d'années autorisées.



2.3.LE CYCLE 3

Ce cycle de formation à la pratique amateur constitue un des deux aboutissements des cursus diplômants proposés par les conservatoires. Il se conclut par le **Certificat d'Études Musicales** (CEM).

Les objectifs principaux de ce cycle sont :

- Approfondir les connaissances et les pratiques pour les musiciens amateurs
- Apprendre à conduire de manière autonome un projet artistique personnel
- S'intégrer dans le champ de la pratique musicale en amateur

Organi- sation du Cycle	Disciplines indissociables			
	Durée hebdo- madaire pratique individuell e	Durée hebdo- madaire culture musicale	Durée hebdomadaire pratique collective au choix ou en fonction de l'instrument	
			Musique de Chambr e	Orchestre
	60 min.	2 h	1 h.	2 h

L'évaluation du travail individuel et collectif de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études.

Pour obtenir le C.E.M., l'évaluation prend appui sur ce dossier, l'avis de l'équipe pédagogique et sur une série d'épreuves comportant :

- Une interprétation d'un programme comportant nécessairement une partie collective, attestant la maîtrise technique et musicale d'un bon niveau amateur.
- Un examen de formation-culture musicale.

Composition du jury :

L'examen se déroule devant un jury présidé par le directeur du



conservatoire ou son représentant et d'une personnalité musicale reconnue dans la discipline de l'élève. L'avis des enseignants de l'élève est pris en compte lors des délibérations.

2.4.LA FORMATION CONTINUÉE OU COMPLÉMENTAIRE

Cette orientation s'adresse aux élèves qui ne souhaitent pas, ou ne possèdent pas les acquis nécessaires, pour suivre un cycle complet et prétendre à l'obtention du C.E.M.

Durée : d'une à trois années selon le projet.

Les enseignements qui y sont dispensés ont pour but d'accompagner, sur une ou plusieurs années, un projet artistique défini. Ce dernier donnera matière à une contractualisation entre l'élève, le professeur référent et l'établissement. L'évaluation devient de fait spécifique et n'a de sens que comme indicateur de l'état d'avancement du projet.

La durée d'enseignement prévue est de trente minutes par semaine.

Il existe des passerelles entre ces différentes orientations. Il est tout à fait envisageable de passer de l'une à l'autre en fonction de l'évolution du projet.

2.5.LE PARCOURS ADULTE

Ce parcours s'adresse à toute personne motivée qui souhaite débiter une pratique artistique ou la reprendre après une période d'interruption plus ou moins longue. Il comporte un ensemble d'objectifs, de modalités d'enseignement et d'évaluation adaptés à chaque situation définis en accord entre la direction, l'équipe enseignante et l'élève.

Selon le niveau atteint et en accord avec le professeur, il est possible d'envisager la présentation à un examen de fin de cycle.

Dans ce parcours :

- L'enseignement dispensé en formation musicale s'adapte aux besoins formulés ; il doit être considéré comme un accompagnement ayant pour but la réussite du projet personnel.
- La pratique collective, qu'il s'agisse de musique de chambre ou d'orchestre, s'inscrit de fait dans les objectifs poursuivis. Selon le niveau, le projet et l'instrument pratiqué, l'une ou l'autre de ces deux activités peut être privilégiée.



Organi- sation du Parcours	Durée hebdo- madaire pratique individuelle	Durée hebdomadaire formation musicale obligatoire pour les adultes débutants	Durée pratique collective (La périodicité et le choix sont fonction des projets et des disponibilités)
	En fonction du niveau de l'élève	1 h	En fonction du projet et de la pratique collective choisie

2.6.LE PARCOURS PERSONNALISÉ

Seul un élève ayant obtenu une attestation de fin de premier cycle peut y prétendre.

L'élève inscrit dans ce type de formation est tenu d'élaborer un projet artistique qu'il mènera à bien durant les trois ou quatre années accordées. Cependant, dans l'optique de favoriser son intégration dans la pratique artistique en amateur, **une participation aux activités de pratiques collectives du Conservatoire sera exigée.**

Des passerelles existent entre le second cycle diplômant et le Hors cycle. Chaque élève peut les utiliser sous couvert d'une motivation suffisante.

L'évaluation prendra la forme d'une prestation publique chaque année.

2.7.LES MUSIQUES ACTUELLES

L'enseignement des musiques actuelles/ amplifiées, s'appuie sur les mêmes exigences que l'enseignement classique. Il est précédé d'un cycle d'initiation ouvert aux élèves débutants sur les instruments spécifiques à ces répertoires.

Les modalités d'évaluations seront essentiellement collectives mais pourront revêtir un caractère individuel en C2 et en C3 selon le projet de l'élève.



Les temps de cours sont également calqués sur ceux de l'enseignement classique associant cours théoriques – formation musicale générale et/ou adaptée, instrumentaux et pratiques collectives.

IV. L'ENSEIGNEMENT CHORÉGRAPHIQUE

Le cursus chorégraphique mis en œuvre répond à des directives du ministère de la culture. Il s'adresse aux élèves amateurs désirant acquérir une formation leur permettant une pratique de la danse de qualité ; il prépare au Certificat d'Etudes Chorégraphiques (CEC)

Seules les esthétiques jazz et classiques sont dispensées sur un parcours diplômant.

Les disciplines danse contemporaine, danse baroque et hip-hop sont hors cursus et proposées soit en cours hebdomadaire soit par stages tout au long du parcours de l'élève.

1. INITIATION dès 6/7 ans

Durée du cycle : 1 à 2 ans

Temps de cours hebdomadaire : 1h

Objectifs

- Construction élémentaire de la maîtrise corporelle
- Développement de la sensibilité et des aptitudes créatrices
- Traduction corporelle de la musique

Évaluation

S'appuyant sur un contrôle continu, le professeur porte une appréciation en fin d'année. Celle-ci comporte une évaluation des aptitudes physiques et artistiques de l'élève.



À partir de 8 ans, l'apprentissage de la technique s'élabore. Il s'organise en plusieurs cycles correspondant aux différents niveaux d'âge.

2. CYCLE 1 CYCLE D'OBSERVATION : à partir de 8 ans

Durée du cycle : 3 ans

Temps de cours hebdomadaire : 3 h - 2 cours d'1h30 mn

Les élèves suivant ce cursus recevront un enseignement en double discipline jazz et classique. Cette formation double est à la fois une richesse pour l'élève et répond là aussi à des textes cadres (Schéma National d'Orientation pédagogique) de l'enseignement de la danse. Pour des raisons dûment justifiées, une dérogation peut exceptionnellement être accordée pour une durée maximum d'un an non renouvelable.

Objectifs

- Acquisition des outils généraux
- Renforcement de la construction corporelle
- Appréhension du mouvement en relation au temps, à l'espace, à l'énergie et à la musique
- Apprentissage des bases techniques
- Pratique d'ensemble

Évaluation

Pour l'examen de fin de cycle, le contenu des épreuves est élaboré par les professeurs avec, en danse classique et jazz, une variation imposée par le ministère.

L'évaluation continue est prise en compte lors de l'examen de fin de cycle

3. CYCLE 2 : à partir de 11 ans

Durée du cycle : 4 ans

Temps de cours hebdomadaire :



1^è - 2^è année : 3 h hebdomadaire

3^è - 4^è année : 3h30

L'élève choisit un cursus jazz ou classique avec possibilité d'un troisième cours pour compléter sa formation et garder cette double esthétique du cycle 1.

Objectifs

- Maîtrise des bases
- Technique
- Approche de l'interprétation
- Travail de l'atelier
- Premier entraînement à l'endurance (en fin de cycle)
- Pratique d'ensemble

Test d'orientation

Les élèves venant des établissements extérieurs ou souhaitant réintégrer le cursus après un arrêt prolongé sont invités à rencontrer le professeur pour évaluer son niveau.

Évaluation

Pour l'examen de fin de cycle, le contenu des épreuves est élaboré par les professeurs avec, en danse classique et jazz, une variation imposée par le ministère. L'évaluation continue est prise en compte lors de l'examen de fin de cycle

L'examen chorégraphique est organisé avec un jury, composé d'un professeur qualifié dans la discipline, avec au moins un professeur extérieur à l'établissement ; il est présidé par le directeur ou l'un des professeurs coordinateurs.

4. CYCLE 3 : à partir de 14 ans

Durée du cycle : 2 ans

Temps de cours hebdomadaire : De 4h30 à 6h00



Objectifs

Développement et approfondissement des acquis Travail du répertoire

Développement du travail d'atelier Développement de l'endurance Pratique d'ensemble

Test d'orientation

Les élèves venant des établissements extérieurs ou souhaitant réintégrer le cursus après un arrêt prolongé sont invités à rencontrer le professeur pour passer un test d'orientation.

Évaluation

Le cycle 3 est validé par l'obtention du CEC (certificat d'études chorégraphiques). Les épreuves contiennent une variation imposée du ministère, une variation libre chorégraphiée par l'élève et un projet personnel, élaboré et présenté par l'élève

L'évaluation continue est prise en compte lors de l'examen de fin de cycle.

Le jury est présidé par le directeur assisté d'une personnalité de la danse extérieure à l'établissement.

Tout au long de ces trois cycles, les professeurs concernés sont associés aux décisions du jury.

5. CURSUS PERSONNALISÉ

Un **cursus personnalisé** non diplômant est possible en cycle 1 et cycle 2, il est constitué d'un cours de jazz ou classique et d'un cours de placement permettant d'aborder les notions indispensables à la bonne pratique. Il est accordé par la direction en concertation de l'équipe enseignante et sur présentation d'un courrier de motivation justifiant cette demande.

Retour au cursus diplômant

Les élèves souhaitant réintégrer le cursus normal peuvent le faire sous condition d'entretien et de test d'orientation lors des examens de fin d'année.

6. LES ACTIVITÉS HORS CURSUS



Certains cours et disciplines sont proposées hors cursus. Elles participent du développement de l'élève mais ne sont pas soumises à une rigueur d'évaluation comme les autres.

Un atelier chorégraphique, ouvert aux élèves ayant un niveau confirmé de cycle 3, des ateliers de Hip Hop, à partir de 7 ans, ainsi que 3 ateliers ouverts aux adolescents en classique, jazz et contemporain, à partir de 15 ans, ne souhaitant pas continuer une formation diplômante.

V. L'ENSEIGNEMENT DU THÉÂTRE

1. ÉVEIL

L'éveil constitue une première approche du jeu théâtral. L'élève découvrira les bases de cette discipline : l'espace, le corps, la voix. L'élève devra s'investir au sein du groupe à travers la création d'un spectacle de fin d'année.

2. INITIATION : 10/11 ANS

L'élève approfondit les acquis de l'éveil. Il développe la confiance en soi, exprime son esprit créatif et sa sensibilité à travers le travail d'improvisation. Un spectacle de fin d'année clôturera ce cycle.

3. CYCLE 1 : Découverte des enjeux fondateurs : à partir de 12/13 ans

Durée du cycle : 1 à 2 ans

Temps de cours hebdomadaire : 2 heures

Le cycle 1 constitue une première approche du théâtre destinée à découvrir le langage et les enjeux fondateurs de l'art dramatique. Les élèves travaillent l'écoute, le lâcher prise, l'espace scénique... Le travail de groupe constitue la base de l'apprentissage. Elle s'adresse aux élèves ayant déjà une petite expérience pratique et permet de confirmer leur choix de poursuivre une formation dans ce domaine.

Objectifs et contenus :

- Enjeux et sens du collectif



- Sens de l'adresse et de l'écoute / rapport à l'autre
- Conscience de la respiration et du souffle
- Conscience du regard axe/ direction/intention
- Notion : la présence /la relation aux partenaires/la relation au public
- Notion : le chœur, le coryphée
- Acquisition : lire et dire un texte sans présupposés / oser l'adresser
- Acquisition : conscience de la ponctuation du texte, notion de partition
- Appréhension : voix parlée / voix chantée, placement de la voix / timbre
- Appréhension : le corps en jeu / rapport à l'imaginaire, à la fantaisie

Évaluation :

L'élève est évalué en continu tout au long de l'année, La création collective donnée en public vient appuyer cette évaluation.

4. CYCLE 2 : Acquisition des bases, à partir de 14/15 ans

Durée du cycle : 2 ans

Temps de cours hebdomadaire : 3 heures

L'enseignement en deuxième cycle a pour but d'explorer et d'aborder pleinement le jeu théâtral et l'engagement qu'il implique ; l'élève approfondira ses acquis physiques et vocaux par un training régulier afin d'envisager son corps comme la matière première à être vu. Ces deux années permettent l'acquisition d'outils indispensables à la pratique de l'acteur et s'accompagnent d'une étude de la dramaturgie et d'une approche d'autres domaines pouvant entrer dans le champ de la création théâtrale.

Objectifs et contenus :

- Interpréter un texte : le comprendre, le dire, le jouer en engageant le corps et la voix
- Être capable d'inventer, d'imaginer, d'improviser, d'élaborer une proposition personnelle de jeu
- Conscience de sa présence et de ses rapports aux partenaires / aux spectateurs
- Conscience de la précision et de la clarté : de la voix, du geste, du mouvement
- Conscience de la diversité des formes et des expressions de jeux
- Notion corporelle : équilibre, axe, ancrage, poids, -légèreté du corps / tonicité- détente
- Notion vocale : respiration et placement de la voix parlée / chantée



- Appréhension des questions de rythme, d'espace scénique, de temporalité
- Approche des composantes scéniques : costumes, scénographie, son, lumière, image
- Approche de la diversité des styles et des formes et de la fonction poétique du langage
- Approche des processus de recherche et de création dans le domaine théâtral
- Confrontation à des supports non théâtraux
- Présentations de travaux d'interprétation
- Participation éventuelle au projet de création de cycle 3

Évaluation :

L'élève est évalué en continu tout au long du cycle. Une création collective vient appuyer cette évaluation. Une scène du répertoire classique sera jouée devant un jury composé du directeur du conservatoire et d'une personnalité du spectacle ou du corps enseignant d'une autre structure équivalente.

5. CYCLE 3 : Approfondissement des acquis, à partir de 15/16 ans

Durée du cycle : 2 à 3 ans

Temps de cours hebdomadaire : 6 heures

Le cycle 3 permet tout d'abord un approfondissement des acquis du second cycle. Il complète la formation aux techniques du jeu de l'acteur par une connaissance du vaste champ de la création contemporaine ainsi qu'une vision globale du secteur théâtral et de ses composantes artistiques, techniques, administratives. Ce sont trois années qui favorisent l'expérimentation et la mise en œuvre des acquis à travers des réalisations personnelles et / ou collectives d'élèves allant au-delà du seul plaisir de jouer. Projet de lecture, d'écriture, de mise en scène... Elles ont pour but de guider et d'accompagner l'élève dans cette élaboration en vue d'une pratique autonome. La dernière année de cycle 3 est finalisée par la présentation d'un projet personnel, l'élève doit être en capacité d'écrire et de mener à bien sa réalisation.

Objectifs et contenus :

- Pratique régulière de la danse et des techniques vocales



- Capacité à concrétiser une présence sur scène / à conceptualiser un espace scénique
- Capacité à partager cette présence sur scène
- Notion de mise en scène et de scénographie
- (Lumière, image, son, musique, costume)
- Analyse dramaturgique, évolution des formes
- Capacité à se repérer dans la création contemporaine
- Conscience de la diversité des styles et des écritures, fonction poétique du langage
- Approches des réalités institutionnelles, sociologiques et économiques du secteur
- Mise en œuvre de projets personnels et / ou collectifs d'élèves
- Connaissance du répertoire théâtral classique et contemporain
- Exploitation de supports non théâtraux
- Projets transversaux avec les départements danse et musique de la MAE
- Projets de création d'œuvres collectives, représentations publiques sur la ville de Sablé et partenariat avec les structures.

Le cycle 3 est validé à l'issue des deux ou trois années de formation par l'obtention du CET sur une présentation publique d'un projet personnel d'environ trente minutes élaboré dans son intégralité et argumenté d'une note d'intention. Le jury est composé du directeur du conservatoire et deux personnalités du spectacle ou du corps enseignant d'une autre structure équivalente.

6. LE PARCOURS ADULTE

Le parcours adulte s'adresse à des personnes motivées par le travail du jeu en groupe. Les participants au cours recherchent ici une coupure avec leur quotidien. C'est un moment de plaisir partagé. Une création de fin d'année conclut cette collaboration. Ce parcours échappe aux processus d'évaluation diplômante.

VI. L'ENSEIGNEMENT DES ARTS PLASTIQUES

1. ENJEUX DES COURS/ATELIERS EN ART VISUEL/SCULPTURE CERAMIQUE :



- Développer un potentiel de créativité et acquérir une culture artistique en faisant réagir les élèves ; susciter des interrogations et des recherches.
- Permettre à l'élève d'évoluer à son rythme.
- Développer l'imagination.
- Permettre une expression en matérialisant ses émotions.
- Offrir un espace de travail structuré et bienveillant, permettant à chacun d'exprimer en confiance son imaginaire.
- Pouvoir s'enrichir de la créativité et des imaginaires des autres élèves.

Objectifs liés au savoir-faire et à la découverte d'un matériau :

- Utiliser de façon appropriée les outils mis à sa disposition.

Objectifs liés au savoir être :

- Savoir écouter et respecter les consignes.
- Savoir se positionner par rapport à son œuvre (autocritique).
- Émettre des avis constructifs (techniques et sensibles) sur les œuvres des autres élèves.
- Savoir demander conseil et accompagnement quand nécessaire.

Objectifs liés aux apprentissages des connaissances (théoriques et techniques) :

- Savoir nommer les outils mis à sa disposition.
- Acquérir le vocabulaire technique.

2.LES CURSUS

2.1.GRAINES D'ARTISTE

Séances hebdomadaires d'1 h d'éveil : double activité pendant les séances arts plastiques et terre.

2.2.CYCLE DÉCOUVERTE de 7 à 11 ans

Durée du cycle : 2 à 3 ans

Temps de cours hebdomadaire : 1h30

Objectifs :



- Les perceptions visuelles et corporelles et leurs relations au champ des connaissances
- La naissance de comportements et de réflexions fondamentaux
- L'amorce de savoir-faire dans le domaine plastique et des métiers d'art.

2.3.CYCLE EXPRESSION à partir de 11 ans

Durée du cycle : 3 ans

Temps de cours hebdomadaire :

Séances de 1h 30 hebdomadaires plus 1h de connaissances des arts tous les 15 jours

Objectifs :

- Fonder la pratique sur une pensée plastique devenue familière et explicite pour l'élève
- Faire acquérir les moyens techniques nécessaires à l'expression plastique
- Favoriser l'accès de l'élève à une autonomie relative
- Acquérir des connaissances d'histoire de l'art pour mieux comprendre et se positionner

2.4.CYCLE PERFECTIONNEMENT à partir de 14 ans

Durée du cycle : 3 ans

Temps de cours hebdomadaire :

Séances de 1h 30 hebdomadaires plus 1h de connaissances des arts tous les 15 jours

Objectifs :

Durant le cycle 3 on s'efforcera de poursuivre les principaux objectifs du second cycle :

- Développement d'une pensée plastique consciemment maîtrisée par l'élève
- Développement des compétences personnelles aboutissant à une plus grande autonomie

2.5.MODALITÉS D'ÉVALUATIONS

Pour tous les cycles, une évaluation continue est réalisée par le professeur dans le cadre des cours régulier.

En fin de cycle les élèves présentent leurs travaux sous forme d'exposition devant les professeurs et un artiste invité.

En cycle 3, l'élève sera accompagné pour la réalisation d'un projet personnel qu'il présentera devant jury pour valider ce cycle.

**Objectifs :**

- Apprendre à expliquer sa démarche.
- Mettre en valeur les créations.
- Echanger, partager

2.6.PARCOURS HORS CURSUS

Plusieurs ateliers sont proposés aux élèves adolescents et adultes.

Ces ateliers sont libres d'évaluation et non diplômant, sauf sur demande en fonction du projet de l'élève.

- Création
- Peinture
- Dessin
- Céramique/volume

2.7.CONFÉRENCES HISTOIRE DE L'ART

Ces conférences mensuelles ouvertes à tout public et proposées dans le cursus des élèves de second et troisième cycle. Leur présence participe de leur évaluation continue.

Le Conseil communautaire du Paysabolien a validé ce projet d'établissement accompagné de ce règlement des études le :